

Av . E. Renan 12
Av. de Roodebeek 59
1030 Bruxelles

CONCERNE: OPTIONS 2017- 2018

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après les différentes options proposées dans l'établissement ainsi qu'un **formulaire** à compléter compte tenu à la fois des informations qui vous auront été fournies lors de la réunion du 24 mars mais également des aptitudes et des aspirations de votre enfant.

Nous vous prions de nous retourner ce document pour le mercredi 29 mars, via le directeur de classe de votre enfant.

Les renseignements recueillis doivent nous permettre de préparer la prochaine année scolaire dans les meilleures conditions.

Dans l'espoir que votre collaboration nous permettra de guider au mieux votre enfant, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments dévoués.

La Préfète des Etudes,
Anne DUHEM.

CHOIX DE SECTION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017 / 2018

Je soussigné(e).....père/mère/tuteur(*)
de l'élève actuellement inscrit(e)
en classe de deuxième année supplémentairedéclare avoir pris connaissance
des grilles-horaires de 3^e année et faire pour mon enfant le choix :

Latin-grec. (*)

Latin-sciences. (*)

Sciences. (*)

Economique. (*)

Changement d'école (*)

(*) Veuillez entourer la mention choisie

Date :

Signature :

GRILLES-HORAIRES DE LA 3E ANNEE (1)
--

	LG	LS	S	E	
1. Religion / Morale / CPC	2	2	2	2	FC
2. Français	5	5	5	5	FC
3. Néerlandais	4	4	4	4	FC
4. Anglais	4	4	4	4	OB
5. Mathématique +	5	5	5	5	FC
6. Géographie	1	1	1	1	FC
7. Histoire	2	2	2	2	FC
8. Education physique	2	2	2	2	FC
9. Biologie	1	2	2	1	FC
10. Chimie	1	1	1	1	FC
11. Physique	1	2	2	1	FC
12. Latin	4	4	-	-	OB
13. Grec	2	-	-	-	OB
14. Sc. économ.	-	-	-	4	OB
15. Informatique	-	-	1	1	AC
TOTAUX	34	34	31	33	

Remarques importantes :

- (1) Sous réserve. Les grilles-horaires présentées sont susceptibles d'être modifiées si de nouvelles contraintes, directives ou exigences ministérielles étaient imposées à l'enseignement secondaire, d'ici au 1er septembre prochain.

Signification des abréviations FC : formation commune. OB : option de base simple obligatoire. AC : activité complémentaire obligatoire